

Salaires : Ni dégel - Ni reconnaissance - Ni égalité ! La CGT maintient ses revendications :

◆ **Valeur du Point** : Alors que l'inflation atteint des niveaux records, que notre pouvoir d'achat plonge, les salariés attendent des mesures fortes et pérennes, notamment la revalorisation de la valeur du point. Notre employeur, malgré ce contexte inflationniste, poursuit sa politique d'austérité salariale en proposant des mesures largement insuffisantes : une prime unique de 200€ (soit l'équivalent de 16,5€/mois sur une seule année) et quelques points sur les bas salaires (fixés à 1,15 SMIC qui ne bénéficieraient qu'à une petite poignée de salariés). Malgré la mobilisation des salariés, les revendications syndicales portées depuis des mois et le dégel du point d'indice annoncé dans la fonction publique, il s'enferme dans ses propositions pourtant rejetées par l'ensemble des syndicats. Pour la CGT, la négociation n'est pas close, on ne lâche rien et maintenons nos revendications ! Nous avons adressé un courrier au directeur de l'UCANSS et demandé un rendez-vous au ministère sur la base d'une augmentation significative de la valeur du point.

◆ **Compensations en mode dégradé** : Face aux difficultés de recrutement/remplacement et devant les sollicitations de plus en plus récurrentes pour palier le manque de personnel (dépassements ou changements d'horaires, effectifs en dessous des seuils minimums...), nous avons demandé l'ouverture d'une négociation sur les compensations à apporter face à des situations de travail dégradées. Si notre direction générale admet la nécessité de trouver des réponses aux efforts fournis par les salariés, malheureusement les négociations patinent ! Et pourtant il y a urgence, sans reconnaissance, l'investissement considérable demandé aura des limites. Trouver un accord s'impose, il en va du bon fonctionnement de nos établissements.

◆ **Ségur** : A ce jour, malgré les annonces gouvernementales, encore de nombreux salariés n'ont toujours rien eu. Les professionnels de l'éducatif sont toujours dans l'attente d'une promesse faite pour le 1 avril ! A ce stade des négociations, tout laisse penser qu'il restera très certainement des exclus du Ségur (salariés du siège, personnel administratif et logistique des établissements médico-sociaux, faisant fonction de certaines professions...). Pour la CGT, cette inégalité salariale est inacceptable. Nous avons demandé l'ouverture d'une négociation nationale et locale à ce sujet, et soumis des propositions pour corriger cette inégalité salariale. Pour la CGT, aucun agent ne doit être exclu du Ségur, c'est de notre responsabilité syndicale de tout mettre en œuvre pour pallier à cette injustice.

La tension sur les salaires est maximale, la CGT ne lâchera rien, nous poursuivons les négociations pour : une Augmentation significative et pérenne de nos rémunérations (revalorisation de la valeur du point) et l'Égalité salariale (le Ségur pour tous).

Dans un contexte d'inflation galopante, de baisse du pouvoir d'achat, de dégradation des conditions de travail... les motifs de mécontentements, voire d'exaspération, sont nombreux et s'accumulent. Il est urgent de les entendre, de répondre aux attentes pour éviter la colère et fidéliser le personnel !

Élections des représentants du personnel au Conseil de l'UGECAM Rhône-Alpes :



Du lundi 9 mai (8h) au jeudi 12 mai (15h), les salariés voteront pour désigner leurs représentants du personnel au Conseil de l'UGECAM Rhône-Alpes. Dans le contexte actuel de transformation de l'univers sanitaire et médico-social, ce vote revêt un enjeu tout particulièrement important.

Au Conseil sont discutés et débattus de nombreux dossiers comme les orientations stratégiques, les budgets, les projets d'établissements... ayant un impact important sur la vie et l'avenir de nos établissements mais également sur nos conditions de travail. La voix portée par les salariés y est primordiale, eux seuls peuvent se faire l'écho de la réalité du terrain. Nous aurons besoin d'élus déterminés, combatifs et compétents pour intervenir et peser sur les décisions qui auront des répercussions importantes pour le personnel et nos établissements.

Avec des élus CGT vous avez l'assurance que cette parole sera transparente. Quelque soit les instances, la CGT ne parle que d'une seule voix : elle s'est toujours positionnée très clairement pour l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation de nos rémunérations et l'égalité salariale.

Lors du précédent mandat, seule la CGT est intervenue auprès du Conseil pour l'alerter sur les problèmes de recrutement et de salaires. Suite à notre intervention, le Conseil a voté une Motion de soutien adressée aux tutelles.

Pour représenter au mieux les salariés, nous avons constitué, sur chaque collège électoral, une liste de candidats issus de divers établissements sanitaires, médico-sociaux et siège, ainsi que de différentes professions.

Voter CGT, c'est choisir l'efficacité, la proximité et l'assurance d'avoir des élus engagés qui assureront leur mandat avec responsabilité, honnêteté et pugnacité.

Pour vous, pour vos collègues, pour votre service, pour votre établissement, pour notre avenir à tous...

VOTEZ pour les candidats CGT !



Collège Employés	Collège Cadres
-Sabine Grangy (<i>Val Rosay</i>) -Christelle Vallat (<i>La Maisonnée</i>) -Cathy Tripoteaud (<i>Violette Germain</i>) -Monia Dormieu (<i>Les Sources</i>) -Catherine Mille (<i>Le Plovier</i>) -David Bonnet (<i>Val Rosay</i>)	-Bertrande Suberbie-Maupas (<i>Val Rosay</i>) -Alain Rochand (<i>Siège</i>) -Myriam Courier (<i>Tresserve - Arc en Ciel</i>)

-Attention cette élection se déroule uniquement par vote électronique, du lundi 9 mai 8h au jeudi 12 mai 15h.

-Conservez votre identifiant reçu par courrier pour générer votre mot de passe vous permettant de voter.

-En cas de difficulté (problème technique, perte de courrier...), une hotline sera joignable 24h/24 pendant toute la durée du scrutin. Vous pourrez voter d'un ordinateur professionnel ou personnel, de votre tablette ou smartphone.

Prime transport : Forfait mobilité durable - Indemnités kilométriques :

Depuis plusieurs années, notre syndicat souhaite engager une négociation sur la mobilité (notamment concernant les déplacements domicile/travail), obligation soumise à l'employeur soit par accord d'entreprise, soit à défaut par présentation d'un plan mobilité. A ce jour et depuis 2009, comme la loi l'oblige, seuls les frais d'abonnements sur les transports en commun sont remboursés à 50% (sur justificatif). Quels sont les leviers que la CGT souhaite actionner :

📌 **Forfait mobilité durable** : La loi d'orientation sur les mobilités de décembre 2019 prévoit un dispositif incitant et favorisant les déplacements plus écologiques comme le co-voiturage, le vélo... Notre syndicat avait demandé, dès 2020, l'ouverture d'une négociation au niveau de notre UGECAM pour s'inscrire dans ce dispositif. Notre direction régionale n'avait pas retenue notre demande, pourtant réitérée à plusieurs reprises. Aujourd'hui, il semblerait qu'elle soit plus ouverte sur ce sujet, nous restons à sa disposition pour en discuter. Dans ce cadre, pourrait également être abordé la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques.

📌 **Versement d'indemnités kilométriques** : Cependant, au regard du contexte inflationniste, avec une flambée des prix de l'énergie et son impact sur les frais de déplacement domicile/travail, une réflexion beaucoup plus large s'impose sur l'aide aux frais de transports pour l'ensemble du personnel. La localisation de certains établissements, ainsi que les différents horaires et rythmes de travail ne laissent parfois pas d'autres alternatives aux professionnels que celle d'utiliser leur véhicule personnel. Notre syndicat souhaite élargir la négociation au versement d'une indemnité kilométrique, prévue par les textes, pouvant être mise en place par accord d'entreprise.

Quel que soit le schéma dans lequel le salarié pourrait s'inscrire (mobilité durable ou indemnités kilométriques), la prime transport (encadrée légalement) permettrait de compenser l'impact sur le pouvoir d'achat des déplacements tout en favorisant les plus écologiques.

Dans le contexte actuel, où des professionnels quittent notre UGECAM à cause du surcoût lié aux trajets, nous demandons l'ouverture d'une négociation sur l'accompagnement des déplacements domicile/travail.

EN BREF

✳️ **Remplacements : On tire toujours trop sur la corde !** Certes les recrutements et remplacements sont compliqués sur certaines professions, mais la tendance à toujours remplacer à minima reste la règle de gestion répandue sur toutes nos structures. Conclusion, la plupart des services, qu'ils soient du soin, de l'éducatif mais aussi administratif ou logistique, fonctionnent quasi en permanence en effectif réduit. L'impact sur les conditions de travail est réel avec un épuisement généralisé des salariés. Ce que nos directions pensent gagner d'un côté, ils le perdent de l'autre. Le remplacement de toutes les absences doit s'inscrire impérativement dans les règles de bonnes gestions de nos établissements.

✳️ **Travail de nuit** : Depuis plus d'une année, une négociation nationale sur le travail de nuit dans les UGECAM est inscrite au calendrier de l'UCANSS. Déjà plusieurs fois reportée, elle devait se tenir le 26 avril et nous venons d'apprendre qu'elle serait à nouveau reportée sur septembre. La CGT portera comme revendication, la revalorisation du travail de nuit, très peu reconnue dans notre institution par le protocole de 82. À suivre...



Pour nous contacter : cgtugecamra@yahoo.fr



Site internet : www.cgtugecamra.fr